

Communauté de Communes du Pays de Barr

Approbation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Pays de Barr et Abrogation de la Carte Communale de Reichsfeld

Par délibération en date du 17 décembre 2019, le Conseil de Communauté a approuvé le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Pays de Barr et décidé l'abrogation de la Carte Communale de Reichsfeld.

Cette délibération est affichée au siège de la Communauté de Communes et dans ses 20 communes membres pendant un mois à compter du 20 décembre 2019.

Le dossier complet du PLUi est tenu à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le dossier est également consultable sur le site www.paysdebarr.fr/vivre

via le lien suivant

<https://www.paysdebarr.fr/vivre/fr/services/urbanisme/plan-local-durbanisme-intercommunal>